



Commune de Ludon-Médoc

ARR2025/075

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête présentée par la société NGE ENERGIES SOLUTIONS afin d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électrique HTA,

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur les voies citées ci-dessous,

-AVENUE DU 8 MAI 1945 (RD 210)-

A R R Ê T E

ARTICLE 1

La Société NGE ENERGIES SOLUTIONS est autorisée à effectuer des travaux d'enfouissements de réseaux électrique à partir du **21/07/2025 pour une durée de 60 jours.**

ARTICLE 2

La circulation sera maintenue ouverte et alternée manuellement.

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société réalisatrice des travaux.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

ARTICLE 5

La réfection définitive sur accotements sera réalisée selon le règlement général de voirie communale sur accotements et selon le règlement départementale sur la chaussée.

Dans le cadre de pose de réseaux sous bordures et/ou caniveaux, ces éléments seront à déposer afin d'obtenir un compactage optimal puis remis en place à l'identique.

ARTICLE 6

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ludon-Médoc.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

ARTICLE 9

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police Municipale,
- NGE ENERGIES SOLUTIONS.

Fait à Ludon-Médoc, le 10 juillet 2025,



M le Maire,

DUCAMP Philippe.